

Le Collectif Ex-Placé DPJ



04 mai 2023
Colloque Paradoxes

Panel : Qui sont ces jeunes ? Quels défis rencontrent-ils à l'école et sur le marché du travail ?

Qui sommes-nous ?

Plusieurs ex-jeunes placés ont fait des études post-secondaires et certains sont **intervenants** du réseau de la santé et des services sociaux ou des **pairs-aidants**.

Les ex-placés souhaitent être des **mentors** et servir de **modèle** de résilience pour aider les jeunes à s'accrocher à un projet de vie porteur pour eux.

Plusieurs de nos membres ont participé activement à des projets de **recherches** qui ont mis en lumière les obstacles auxquels sont confrontés les jeunes à leur sortie de placement: itinérance, sous-scolarisation, difficulté de santé mentale, isolement social, pauvreté.



Notre mission

Favoriser le développement du **pouvoir d'agir** des jeunes placés, ex-placés et des communautés afin de contribuer activement à l'amélioration des politiques publiques, des programmes et des services offerts aux jeunes et à leur famille

Bâtir des **passerelles** entre les milieux communautaires, les institutions publiques et les espaces citoyens afin d'assurer la **participation** et le bien-être des premiers concernés.

Favoriser les **échanges** et les liens **d'entraide** entre pairs.

Offrir du **soutien** et de **l'accompagnement** aux jeunes lors de leur transition à la vie adulte.

En plus de susciter l'espoir chez les jeunes actuellement placés, le Collectif souhaite mettre en lumière leur extraordinaire **résilience** et favoriser leur **participation citoyenne** et leur **intégration sociale**.



Faits saillants

33 %

DES EX-PLACÉS
CONNAISSENT AU
MOINS UN ÉPISODE
D'ITINÉRANCE
AVANT 21 ANS



1
—
4

UN JEUNE SUR 4
SE SENT PEU OU PAS PRÊT À
SA SORTIE DE PLACEMENT

91 %

DES JEUNES NE
CONNAISSENT PAS LES
ENTREPRISES D'INSERTION
SOCIALE

Les jeunes estiment avoir reçu
peu d'informations concernant

**LOGEMENT, SERVICES SANTÉ
ACCÈS ÉDUCATION**

TAUX DE DIPLOMATION À 19 ANS

25 %

VS

77 %

jeunes placés

pop. générale

60 % DES JEUNES PLACÉS
SONT CONCERNÉS PAR LE
DÉCROCHAGE SCOLAIRE

39 %

DES JEUNES PLACÉS ONT
DÉCLARÉ AVOIR CONNU DES
DIFFICULTÉS LIÉES À LA
SANTÉ MENTALE

Données issues de la
recherche EDJeP





INSTABILITÉ RÉSIDENTIELLE

32 % sont
dans cette
situation

PLUS LES JEUNES CONNAISSENT DES
DÉPLACEMENTS PENDANT LEUR
TRAJECTOIRE DE **PLACEMENT** EN
PROTECTION DE LA JEUNESSE,

PLUS ILS RISQUENT DE VIVRE DE
L'**INSTABILITÉ** ET DES ÉPISODES
D'**ITINÉRANCE**.

EN MOYENNE, LES JEUNES ONT CONNU 5,25 CHANGEMENTS

LES JEUNES AYANT CONNU PLUS D'INSTABILITÉ ONT

2 X PLUS
DE **RISQUES** D'ÊTRE
NI AUX ÉTUDES
NI EN EMPLOI

2 X MOINS
DE CHANCES D'ÊTRE EN VOIE
D'**OBTENIR UN DIPLÔME**
D'ÉTUDES SECONDAIRES
AVANT 18 ANS



NOS DÉFIS À L'ÉCOLE ET AU TRAVAIL

MANQUE DE PRÉPARATION À LA VIE ADULTE

Instabilité résidentielle et difficulté de trouver/maintenir un logement

Manque de confiance en soi

CUMUL DE DIFFICULTÉS

Travail ou les études complexes, voir impossible
(ex. trauma complexes, SSPT)

Cumul de préjugés, stigmates

BESOINS DE CONNAÎTRE L'ÉCOSYSTÈME DE SERVICES ET LES PROGRAMMES DISPONIBLES



NOS DÉFIS À L'ÉCOLE ET AU TRAVAIL

CHOISIR ENTRE L'ÉCOLE OU LE TRAVAIL

(enjeu financier, nivellement vers le bas)

*Trop
dispendieux
Trop long
Trop
compliqué*



VS



*Sentiment
d'obligation
Paiement
loyer,
nourriture...*

SOUTENIR LE JEUNE DANS SON PROJET ET CROIRE EN LUI



NOS DÉFIS À L'ÉCOLE ET AU TRAVAIL

DÉPENDANCE VS INDÉPENDANCE

*Besoin d'être
encadré,
structuré,
accompagné*



VS



*Besoin de
liberté,
d'autonomie,
manque de
confiance,
honte*

TENDRE VERS L'INTERDÉPENDANCE



NOS DÉFIS À L'ÉCOLE ET AU TRAVAIL

DIFFICILE DE FAIRE CONFIANCE

ÉPUIsé DE RÉPÉTER SON HISTOIRE

SENTIMENT DE HONTE

MANQUE DE SOUTIEN ACADÉMIQUE ET D'ACCOMPAGNEMENT
(surtout pour ceux qui ont des troubles d'apprentissages)

NEEF sont “exclus” “jugés” “critiqués” ... alors qu'il s'agit souvent de jeunes très engagés ! Il faut revoir notre vision de ces jeunes !



#TransitionVieAdulte

En 2022, la Loi de la Protection de la Jeunesse - LPJ a été modifiée et de nouveaux articles concernant la transition à la vie adulte ont été ajoutés et entrent en vigueur le 26 avril 2023.



#TransitionVieAdulte

Modification de la LSSS Art. 3

Le ministre doit plus particulièrement...

Q) prendre les mesures pour soutenir les jeunes de moins de 25 ans qui ont été pris en charge par le Directeur de la protection de la jeunesse afin de faciliter leur passage à la vie adulte.

2022, c. 14, a. 215.



#TransitionVieAdulte

Art. 57.2.2.

En vue du passage d'un enfant à la vie adulte, le directeur qui intervient auprès de lui doit, dans les deux années précédant ses 18 ans, convenir avec cet enfant d'un plan pour assurer cette transition.

...

2022, c. 11, a. 36.



#TransitionVieAdulte

Art. 57.2.2. (suite)

Le directeur doit également l'informer des services de soutien offerts par des personnes, des établissements ou des organismes ainsi que l'informer de la possibilité de rester dans son milieu de vie substitut conformément à l'article 64.1 et tenir une rencontre avec l'enfant et le personnel du prestataire de services concerné si l'enfant y consent.

2022, c. 11, a. 36.



Les 8 piliers de la transition à la vie adulte

Doucet, M. & Conseil national des défenseurs des jeunes pris en charge (2021, le 4 octobre). [Normes équitables de transition vers l'âge adulte pour les jeunes pris en charge](#). Ottawa, ON : LBEC.

-  Volet financier
-  Éducation et développement professionnel
-  Logement
-  Relations
-  Culture et spiritualité
-  Santé et bien-être
-  Plaidoyer et droits
-  Développement émergent à l'âge adulte



NOS ASPIRATIONS

Il faut repenser l'organisation des services afin que la dimension scolaire ne se retrouve pas en périphérie de la réadaptation en centre d'hébergement



La volonté des jeunes à poursuivre leurs études peut être considérée comme une preuve de détermination



Niveau de scolarité envisagé

*Le % restant a choisi autres

37 %

Études universitaires

25 %

Études techniques DEC

21 %

Études professionnelles DEP

11 %

Études secondaires DES

4 %

Arrêt avant la fin du DES

Nous devons soutenir et encourager les jeunes dans leur projet scolaire !

Plus les jeunes placés perçoivent avoir été encouragés à poursuivre leurs études, plus ils ont tendance à avoir un haut niveau d'étude complété



Devenez membre !

Collectif Ex-Placé DPJ

Les avantages d'être membre



Être informé sur nos projets



Participer à nos activités



Donner votre point de vue



Soutenir notre cause



Adhésion générale 2022-2023

Toute personne physique intéressée par les buts et activités de l'organisme peut devenir membre en se conformant aux conditions suivantes : avoir 14 ans et plus; être...

 Zeffy.com /



COLLECTIF EX-PLACÉ DPJ

www.collectifexplacedpj.com

info@collectifexplacedpj.com

514 779-5807

